

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « lutte et disciplines associées »

RNCP37387 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15403
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/08/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19210071700011	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19974911000011	Former et organiser l'évaluation
CHALLENGES ACADEMIA	80478079900016	Former et organiser l'évaluation
COMITE REGIONAL OCCITANIE DE LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES	82434305700017	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NATIONAL DU SPORT DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE	13001080400016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport, la conduite de séances, de cycles d'apprentissage ou d'apprentissage en lutte et disciplines associées nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le BP JEPS spécialité "éducateur sportif" mention " lutte et disciplines associées" permet de répondre à cette obligation.

ACTIVITÉS VISÉES

- Participation au fonctionnement de la structure de lutte et disciplines associées
- Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ de la lutte et des disciplines associées

- Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation sportive ou d'apprentissage en lutte et disciplines associées
- Encadrement de la lutte et disciplines associées en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la lutte et disciplines associées
- Mobiliser les techniques de la mention « lutte et disciplines associées » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif en lutte et disciplines associées exerce son activité professionnelle dans des structures telles que les collectivités territoriales, les écoles multisports, les établissements de santé, les centres de prévention (chute pour les seniors, lutte contre l'obésité ...) ainsi que dans des structures fédérales affiliées à la fédération française de lutte et disciplines associées.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur de lutte et disciplines associées.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif en lutte et disciplines associées est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- a) être titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes a minima « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ou « certificat de sauveteur secouriste du travail »

(SST) en cours de validité, assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité ;
b) justifier d'un niveau de pratique personnelle en lutte et disciplines associées évalué lors d'un test d'exigences préalables constitué d'une démonstration d'un niveau technique « maîtrise bleue » en lutte olympique ou sixième rannig en lutte bretonne (gouren) ou ceinture bleue en sambo ou grade bleu en grappling, selon le règlement de la Fédération française de lutte et disciplines associées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 168 €
Selon la branche	6 000 € – 9 072 €
Prise en charge	Branches concernées
7 168 €	Valeur par défaut · 207 branches
9 072 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF Sport, CPNEF de l'audiovisuel
8 550 €	CPNE des MFR
8 362 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/08/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40482

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37387/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	8

Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2023 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	25 123 €
Coût moyen par dossier	2 791 €
Durée moyenne	513 h
Période	09/2023 – 05/2025
France compétences	78 %
État	12 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.